

# Annuaire suisse de politique de développement

| 2007 |

Faits et statistiques



IUEDgenève

**institut universitaire**  
graduate institute  
**d'études du développement**  
of development studies

| Vol. 26 N° 1 |

---

# Table des matières

---

## Introduction :

Dans un monde en mutation, quel positionnement pour la coopération au développement ? XIII

## 1<sup>re</sup> partie: Faits

---

### 1. Politique extérieure

---

- 1.1. La Suisse et l'ONU 3
  - 1.1.1. Processus de réforme de l'ONU
  - 1.1.2. Politique suisse d'accueil d'organisations et de conférences internationales
  - 1.1.3. Candidatures suisses à des postes électifs au sein du système des Nations unies
  - 1.1.4. La Suisse et l'ONU : bilan 2005 et priorités 2006-2007
- 1.2. « Rapport Europe 2006 » 7
- 1.3. Autres sujets de la politique extérieure suisse 8
  - 1.3.1. Conférence annuelle des ambassadeurs (Berne, 21-24 août 2006)
  - 1.3.2. Politique extérieure suisse concernant les pays en développement

### 2. Coopération avec les pays en développement

---

- 2.1. Comité d'aide au développement de l'OCDE 11
  - 2.1.1. Promouvoir de bonnes pratiques institutionnelles pour une meilleure cohérence des politiques
  - 2.1.2. Centre de développement de l'OCDE
- 2.2. Volume de l'aide publique au développement des pays du CAD et de la Suisse 14
  - 2.2.1. Augmentation récente de l'APD des pays du CAD
  - 2.2.2. Nouvelle classification des pays bénéficiaires de l'APD et historique
  - 2.2.3. Volume de l'APD versée par la Suisse et évolution récente
  - 2.2.4. Vue d'ensemble de l'aide publique et privée au développement fournie par la Suisse
- 2.3. Politique suisse de coopération au développement 21
  - 2.3.1. Vue d'ensemble des crédits-cadres pour la coopération au développement
  - 2.3.2. Rapport de la Commission de gestion du Conseil des Etats sur la conduite stratégique des activités de la DDC
  - 2.3.3. L'aide au continent africain
  - 2.3.4. L'aide budgétaire
  - 2.3.5. Document stratégique pour la lutte contre la corruption
  - 2.3.6. Thématiques annuelles la DDC : « Jeunesse et développement » et « Année des déserts »
  - 2.3.7. Conférence annuelle de la coopération au développement
- 2.4. Coopération bilatérale de la DDC en faveur des pays du Sud 29
  - 2.4.1. Pays et régions prioritaires
  - 2.4.2. Répartition géographique de l'aide bilatérale versée par la DDC

2.4.3. Domaines prioritaires de l'action de la DDC	
2.5. Mesures de politique économique et commerciale du SECO	30
2.6. Coopération multilatérale	31
<hr/>	
3. Coopération avec les pays d'Europe de l'Est et de la CEI	
<hr/>	
3.1. Nouvelle Loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est	35
3.1.1. Le référendum et les campagnes liées à la votation populaire	
3.2. Contribution de la Suisse à la réduction des disparités économiques et sociales au sein de l'Union européenne élargie	37
3.2.1. Mémoire d'entente avec l'UE sur la contribution de la Suisse	
3.2.2. Débats au Parlement: la question du financement de la contribution suisse	
3.2.3. Prochaines étapes de la contribution à l'élargissement	
3.3. Aide à la transition des pays d'Europe de l'Est et de la CEI	39
3.3.1. Les secteurs et les pays d'intervention de la DDC et du SECO	
3.3.2. Conséquences de la contribution à l'élargissement sur l'aide traditionnelle	
<hr/>	
4. Aide humanitaire	
<hr/>	
4.1. Nouveau crédit-cadre pour l'aide humanitaire 2007-2011	43
4.1.1. Les défis de l'aide humanitaire	
4.1.2. Champs d'activité de l'aide humanitaire internationale de la Confédération	
4.1.3. Relations de la DDC avec d'autres offices de la Confédération	
4.1.4. Utilisation des moyens pour la période 2001-2005	
4.1.5. Allocation des moyens du nouveau crédit-cadre de l'aide humanitaire	
4.2. Principaux chiffres de l'aide humanitaire de la Suisse en 2005	48
4.2.1. Vue d'ensemble de l'aide humanitaire suisse en 2005 et de ses principaux partenaires	
4.2.2. Répartition géographique de l'aide humanitaire en 2005	
4.3. Principales actions d'aide humanitaire en 2005 et 2006	51
4.3.1. Reconstruction suite au tsunami (dès janvier 2005)	
4.3.2. Crise humanitaire au Darfour (Soudan)	
4.3.3. Séisme au Pakistan et dans la région du Cachemire (octobre 2005)	
4.3.4. Séisme à Java (mai 2006)	
4.3.5. Conflit armé au Liban (été 2006)	
4.4. Activités de quelques acteurs de l'aide humanitaire	54
4.4.1. Journée annuelle de l'aide humanitaire 2006	
4.4.2. Les 60 ans de la Chaîne du bonheur	
4.4.3. Comité international de la Croix-Rouge (CICR)	
<hr/>	
5. Politique économique extérieure	
<hr/>	
5.1. Orientations de la politique économique extérieure	57
5.1.1. Rapport sur la politique économique extérieure 2006	
5.1.2. Promotion des exportations et des importations	
5.2. Accords économiques bilatéraux	59
5.2.1. Stratégie suisse en matière d'accords de libre-échange	

5.2.2. Accords de libre-échange	
5.2.3. Les pays en développement face aux accords de libre-échange	
5.2.4. Conventions de protection des investissements	
5.3. Garantie contre les risques à l'exportation (GRE)	64
5.3.1. La GRE en chiffres	
5.3.2. Création de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE)	
5.4. Contrôle des exportations et sanctions	67
5.4.1. Exportations de matériel de guerre	
5.4.2. Exportations de biens à double usage	
5.4.3. Politique de sanctions	
5.5. Révision de la Loi sur les brevets d'invention	69
<hr/>	
6. Commerce mondial	
<hr/>	
6.1. Evolution des relations commerciales	71
6.1.1. Commerce mondial des marchandises par région	
6.1.2. Commerce des textiles et des vêtements	
6.2. Organisation mondiale du commerce (OMC)	74
6.2.1. Etat des négociations	
6.2.2. Les négociations en détail	
6.2.3. Débats en cours liés au développement	
6.2.4. Les perspectives	
6.3. Révision des préférences tarifaires	87
6.3.1. Les préférences tarifaires	
6.3.2. Révision de l'ordonnance	
<hr/>	
7. Relations financières internationales	
<hr/>	
7.1. Flux financiers vers les pays en développement et en transition	91
7.1.1. Vue d'ensemble	
7.1.2. Financement public du développement	
7.1.3. Flux financiers privés	
7.1.4. Transferts effectués par des migrants	
7.1.5. Flux financiers Sud-Sud	
7.1.6. Pays en développement exportateurs de capitaux	
7.1.7. Mécanismes de financement innovants	
7.2. Endettement extérieur	101
7.2.1. Tendances	
7.2.2. Initiative de désendettement à l'égard des institutions multilatérales	
7.2.3. Réaménagement de dettes publiques	
7.3. Institutions financières internationales	106
7.3.1. La Suisse et les institutions de Bretton Woods (IBW)	
7.3.2. La Suisse au sein des banques régionales de développement	

<b>8. Place financière suisse</b>	
8.1. Place financière suisse et fuite des capitaux	115
8.1.1. Accord avec l'Union européenne sur la fiscalité de l'épargne	
8.2. Lutte contre le blanchiment	117
8.2.1. Activités du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI)	
8.2.2. Lutte contre le blanchiment – Suisse	
8.2.3. Activités du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS)	
8.2.4. Un seul organisme de surveillance: l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)	
8.3. Lutte contre la criminalité transnationale organisée	123
8.3.1. Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée	
8.3.2. Lutte contre la criminalité organisée en Suisse	
8.4. Lutte contre la corruption et entraide judiciaire internationale	125
8.4.1. Lutte contre la corruption	
8.4.2. Cas de procédures d'entraide judiciaire internationale en cours (argent de la corruption et argent des potentats)	
<b>9. Développement humain et droits de l'homme</b>	
9.1. Lutte contre le VIH/sida	133
9.1.1. Rencontre de haut niveau aux Nations unies	
9.1.2. 10 <sup>e</sup> anniversaire de l'ONUSIDA	
9.1.3. 16 <sup>e</sup> Conférence internationale sur le sida, Toronto	
9.2. Organisation mondiale de la santé (OMS)	135
9.2.1. 59 <sup>e</sup> Session de l'Assemblée mondiale de la santé	
9.2.2. Rapport de la Commission sur les droits de la propriété intellectuelle, l'innovation et la santé publique	
9.3. Conférence internationale du travail – OIT	137
9.3.1. Application des normes du travail	
9.3.2. Nouvelle Convention sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail	
9.3.3. La relation de travail	
9.3.4. Le cas du Myanmar	
9.4. Le Conseil des droits de l'homme	139
9.4.1. 1 <sup>re</sup> Session du Conseil des droits de l'homme	
9.4.2. 2 <sup>e</sup> Session du Conseil des droits de l'homme	
9.4.3. 3 <sup>e</sup> Session du Conseil des droits de l'homme	
9.4.4. Sessions extraordinaire du Conseil des droits de l'homme	
9.4.5. Premières réactions	
9.5. Les rapports du Conseil fédéral sur les droits humains	146
9.5.1. Rapport du Conseil fédéral sur la politique extérieure de la Suisse en matière de droits de l'homme (2003-2007)	
9.5.2. Rapport du Conseil fédéral sur les activités de gestion civile des conflits et de promotion des droits de l'homme menées en 2005	

---

## 10. Environnement et développement

---

10.1. Développement durable	149
10.1.1. 14 <sup>e</sup> Session de la Commission du développement durable des Nations unies (New York, 1 <sup>er</sup> -12 mai 2006)	
10.1.2. Rapport sur l'état de la mise en œuvre de la « Stratégie 2002 pour le développement durable »	
10.1.3. Renouveau de la « Stratégie 2002 pour le développement durable »	
10.1.4. Empreinte écologique de la Suisse	
10.2. Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)	154
10.2.1. 12 <sup>e</sup> Conférence des Parties à la CCNUCC et 2 <sup>e</sup> Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (Nairobi, 6-17 novembre 2006)	
10.2.2. Rapport Stern sur l'économie du changement climatique	
10.2.3. Loi sur le CO <sub>2</sub> : débat aux Chambres fédérales au sujet de la taxe	
10.2.4. Politique énergétique de la Suisse : une autre composante de la politique climatique	
10.3. Convention sur la diversité biologique	164
10.3.1. Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique	
10.3.2. Réunion des parties au Protocole de Cartagena pour la prévention des risques biotechnologiques	
10.3.3. Révision de la Loi sur les brevets	

---

## 11. Politique de paix et politique de sécurité

---

11.1. Politique de paix	175
11.1.1. Commission de consolidation de la paix des Nations unies	
11.1.2. Politique suisse de promotion de la paix : rapport et chiffres 2005	
11.2. Politique de sécurité	179
11.2.1. Organisations multilatérales de sécurité (OSCE et PPP)	
11.2.2. Armes de destruction massive : position de la Suisse	
11.3. Lutte contre les armes légères et de petit calibre	181
11.3.1. Programme d'action sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et nouvel instrument d'identification et de traçage de ces armes	
11.3.2. Sommet ministériel sur la violence armée et le développement (Genève, 7 juin 2006)	
11.4. Mines antipersonnel, autres mines terrestres et restes explosifs de guerre	183
11.4.1. 7 <sup>e</sup> Réunion des Etats parties à la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel (Genève, 18-22 septembre 2006)	
11.4.2. Les mines antipersonnel et les acteurs armés non étatiques	
11.4.3. Ratification du Protocole relatif aux restes explosifs de guerre	

---

## 12. Politique d'asile et questions migratoires

---

12.1. Politique internationale en matière de migration	187
12.1.1. Les développements à l'échelle mondiale	
12.1.2. Les développements à l'échelle européenne	
12.1.3. Politique extérieure suisse	

12.2. Politique d'asile	190
12.2.1. Statistiques en matière d'asile	
12.2.2. Approbation de la révision de la Loi sur l'asile	
12.2.3. Référendum et issue de la votation	
12.2.4. La jurisprudence de la CRA	
12.2.5. La prise en charge des requérants déboutés	
12.2.6. Les 523 requérants « vaudois »	
12.3. L'admission dans la politique de migration	198
12.3.1. Evolution des entrées en Suisse	
12.3.2. Approbation parlementaire de la LEtr, référendum et issue de la votation	
12.4. Politique d'intégration	200
12.4.1. Rapport de l'ODM sur l'intégration des étrangers	
12.4.2. Naturalisations	
12.4.3. Vote des étrangers	

## 2<sup>e</sup> partie : Statistiques

---

### A. Données statistiques disponibles sur Internet

---

A.1. Flux commerciaux	205
A.1.1. Données de l'Administration fédérale des douanes (AFD)	
A.1.2. Données de la Banque nationale suisse (BNS)	
A.1.3. Données du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)	
A.2. Flux financiers	208
A.2.1. Données de la Banque nationale suisse (BNS)	
A.2.2. Données du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE	
A.2.3. Composantes des flux financiers à long terme destinés aux pays en développement	
A.3. Flux d'aide au développement	213
A.3.1. Données du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE	
A.3.2. Données de la Direction du développement et de la coopération (DDC)	

---

### B. Vue d'ensemble des flux financiers et commerciaux entre la Suisse et les pays en développement

---

217

---

### C. Caractéristiques des flux financiers et commerciaux entre la Suisse et les pays en développement

---

C.1. Faits saillants des relations de la Suisse avec les pays en développement	229
C.1.1. Relations de la Suisse avec les pays les moins avancés (PMA)	
C.1.2. Relations de la Suisse avec le continent latino-américain	
C.2. Commerce extérieur de la Suisse	231
C.2.1. Vue d'ensemble du commerce extérieur de la Suisse et place des pays en développement et en transition	

C.2.2. Commerce de la Suisse avec les pays en développement et les autres pays	
C.3. Investissements directs à l'étranger et placements bancaires	236
C.3.1. Investissements directs à l'étranger	
C.3.2. Placements dans les banques suisses	
C.4. Aide publique au développement (APD) et aide publique aux pays de l'Europe de l'Est	240
C.4.1. Aide aux pays de l'Est	
C.5. Aide des organisations non gouvernementales (ONG)	252

---

## Index

---

254

---

## Abréviations

---

273

Liste des pays bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (valable pour les apports jusqu'au 31 décembre 2004)	279
Liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD (valable pour les apports depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2005)	281

---

## 4. Aide humanitaire\*

---

**L**E CONSEIL FÉDÉRAL a présenté en novembre 2006 son nouveau « Message concernant la continuation de l'aide humanitaire internationale de la Confédération ». Le message est l'occasion de faire le point sur les actions humanitaires principales menées par la DDC depuis 2001 et de préciser les défis présents et à venir de l'aide humanitaire. Le document accorde aussi une large place à l'analyse des relations avec les principaux partenaires de la DDC (partenaires gouvernementaux et multilatéraux et œuvres d'entraide) et à la coordination avec les autres offices de la Confédération actifs à l'étranger (actions de promotion de la paix et promotion des droits humains, collaboration de l'armée, aide aux réfugiés, SECO). La nouvelle enveloppe financière pour les années 2007 à 2011 s'élève à 1,5 milliard de francs, soit le même montant global que le crédit-cadre précédent.

En 2005, l'aide humanitaire de la Suisse s'est élevée à 303,7 millions de francs, soit 22,8 millions de plus que l'année précédente. Les principales zones d'intervention ont été, par ordre décroissant des montants versés, les pays touchés par le tsunami en décembre 2004 en Asie, le Soudan (crise du Darfour), l'Afghanistan, la région des Grands Lacs en Afrique, le Pakistan (suite au tremblement de terre), le Caucase et la Palestine. Un tiers environ de l'aide humanitaire de la Suisse est versé au CICR. Les actions directes du Corps suisse d'aide humanitaire représentent un cinquième de l'aide humanitaire et 37% de l'aide humanitaire passe par les organisations des Nations unies, essentiellement le PAM, le HCR et l'UNRWA. 8% de l'aide publique humanitaire est acheminée par les œuvres d'entraide partenaires de la DDC.

### 4.1. Nouveau crédit-cadre pour l'aide humanitaire 2007-2011

---

Le Conseil fédéral a adopté le 29 novembre 2006 le *Message concernant la continuation de l'aide humanitaire internationale de la Confédération*<sup>1</sup>. Le crédit-cadre fixe l'enveloppe financière globale permettant de financer les actions d'aide humanitaire, soit 1,5 milliard de francs pour la période allant de mi-2007 à 2011. Une première partie du message parle des défis humanitaires actuels et expose les axes de l'aide humanitaire pour les prochaines années. Dans une deuxième partie, le message fait le bilan des actions passées, de 2001 à 2005. Il décrit aussi les relations de l'aide humanitaire avec les autres domaines de la Direction du développement et de la coopération (DDC) et les autres offices de l'administration fédérale.

\* Par Gérard Perroulaz, chargé de recherche et d'enseignement à l'IUED.

<sup>1</sup> Conseil fédéral, *Message concernant la continuation de l'aide humanitaire internationale de la Confédération* du 29 novembre 2006 (FF 2006 9093).

#### 4.1.1. Les défis de l'aide humanitaire

L'aide humanitaire doit faire face à des défis multiples, complexes et souvent sans solution immédiate. Si le nombre de conflits interétatiques a considérablement baissé depuis le début des années 1990, ainsi que le nombre de réfugiés, le message relève l'augmentation importante du nombre des personnes déplacées à l'intérieur des pays, qui est passé de 3 à 23 millions de personnes de 1982 à 2003. La nature des conflits a ainsi changé, la guerre classique entre deux Etats a fait place à une prolifération de guerres internes entre de multiples groupes armés et avec des violences accrues contre les populations civiles. L'accès aux victimes et le respect du droit international humanitaire sont devenus plus difficiles. Chaque région connaît des difficultés particulières, dans des contextes historiques, culturels et sociaux différents. La capacité de gouvernance des Etats est souvent fragile devant la criminalisation des conflits, avec notamment les trafics de minerais précieux, d'énergie, voire de personnes, servant à acheter des armes.

Certaines situations de crise humanitaire sont souvent fortement médiatisées, ce qui revêt des aspects positifs et négatifs. La médiatisation permet d'attirer l'attention, de mobiliser et de concentrer des ressources financières pour venir au secours des populations touchées. Mais ces mêmes ressources peuvent alors manquer pour d'autres crises, moins médiatiques. Un renforcement des capacités d'intervention de l'aide humanitaire internationale est nécessaire.

En outre, le message du Conseil fédéral souligne que «les situations de crise humanitaire seraient souvent évitables. Derrière une sécheresse, un conflit ou une catastrophe technologique, se cachent la plupart du temps une multiplicité de facteurs: la pauvreté, des injustices sociales, la mauvaise gouvernance, le changement climatique, l'absence de stratégie de préparation face aux risques»<sup>2</sup>.

#### 4.1.2. Champs d'activité de l'aide humanitaire internationale de la Confédération

La DDC a défini les priorités de l'aide humanitaire internationale de la Confédération (ci-après «aide humanitaire de la Suisse») dans sa «Stratégie 2005» d'aide humanitaire<sup>3</sup>. La Confédération déploie son action humanitaire sur les plans bilatéral et multilatéral dans les quatre champs d'activité suivants:

- ❑ *La prévention*, qui vise à réduire le nombre de victimes et les dégâts lors de catastrophes naturelles. La DDC a décidé de porter une attention plus grande aux synergies à trouver dans les programmes de développement dans le champ de la prévention.
- ❑ *L'aide d'urgence*, pour le sauvetage et la survie des personnes touchées par des catastrophes et des conflits. L'aide d'urgence directe, assurée par le Corps suisse d'aide humanitaire (CSA), dispose de plusieurs mécanismes d'intervention, dont des équipes d'intervention rapide, pour analyser les besoins, lancer les premières mesures d'urgence et assurer la coordination sur place avec les autres acteurs de l'aide internationale. La Chaîne suisse de sauvetage

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 9100.

<sup>3</sup> DDC, *Vivre la solidarité. Aide humanitaire. Stratégie 2005*, Berne, DDC, 2002, <<http://www.deza.admin.ch>> >activités >aide humanitaire >mandat.

intervient lors de séismes pour dégager les personnes ensevelies sous des décombres et assurer les premiers soins. L'aide à la survie permet ensuite de dresser des abris de fortune et d'assurer l'approvisionnement en eau potable et en denrées alimentaires.

- ❑ *La reconstruction*, après les catastrophes et les conflits, pour rétablir les infrastructures de base (hôpitaux, écoles, logements, voies de communication...). Il s'agit aussi de fournir les biens et matériels pour redémarrer l'activité agricole ou réparer les maisons, ainsi que de rendre possible le retour des réfugiés.
- ❑ *Les actions de protection et de plaidoyer* en faveur des victimes et de leurs droits. La DDC soutient des acteurs qui ont un mandat spécifique de protection. Elle peut aussi attirer l'attention des autorités en faveur de personnes affectées, sensibiliser l'opinion publique et rappeler l'obligation de respecter et de faire respecter le droit international humanitaire. Ces actions seront encore renforcées à l'avenir.

Dans son action, la DDC veille à appliquer le principe *Do No Harm*. Celui-ci facilite la détermination systématique de méthodes de mise en œuvre de l'aide humanitaire et de la coopération au développement qui soient de nature, lors de règlements de conflits, à contribuer au renforcement des capacités locales de promotion de la paix et du développement plutôt qu'à l'alimentation des tensions par défaut d'attention.

#### 4.1.3. Relations de la DDC avec d'autres offices de la Confédération

C'est la DDC qui met en œuvre la politique d'aide humanitaire de la Suisse. Cette politique a cependant des liens évidents avec d'autres activités de la Confédération: droit international humanitaire, participation à la définition des politiques et pratiques sur le plan international (*policy making*), politique des droits humains, politique d'accueil des réfugiés, promotion de la paix, coopération au développement à plus long terme. Le message accorde une attention particulière à la concertation et à la coordination nécessaires avec d'autres activités de l'administration fédérale, en relevant les aspects suivants:

- ❑ *La politique de développement*. La paix et la stabilité sont assurées aussi par des actions à long terme de lutte contre la pauvreté et de promotion des droits humains, de la démocratie et de l'Etat de droit. L'aide d'urgence ne peut pas être séparée des actions à long terme, d'où l'attention à porter à la prévention des conflits dans le cadre de programmes de coopération, et à une mise en œuvre simultanée des mesures de reconstruction et des mesures de coopération à long terme après les conflits.
- ❑ *La politique de paix*. Les actions de l'aide humanitaire sont complétées par les mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits humains menées par la Division politique IV «Sécurité humaine». La promotion de la paix, de l'Etat de droit et des droits humains peut aider à prévenir certaines crises et à résoudre les difficultés d'accès aux victimes de crises et de conflits.
- ❑ *Les déplacements de populations et les migrations*. Les actions de prévention et l'aide d'urgence contribuent à limiter les déplacements forcés des personnes touchées, et à limiter ces déplacements dans les régions proches.

Les appuis à la reconstruction permettent le retour plus rapide des réfugiés dans leur région d'origine. En Suisse, le Groupe de direction interdépartemental pour l'aide au retour (ILR) est dirigé conjointement par l'Office fédéral des migrations (ODM) et la DDC. Cet organe planifie les programmes d'aide au retour des réfugiés, financés par l'ODM et mis en œuvre sous la direction de la DDC.

- *Les sanctions économiques.* Pour la Suisse, il s'agit de veiller à ce que les sanctions internationales n'entraînent pas de conséquences négatives sur les populations civiles ou sur l'économie d'autres pays.
- *Les relations civilo-militaires.* Ce domaine a pris de l'importance ces dernières années sur le plan international et soulève des questions importantes<sup>4</sup>. L'armée suisse apporte divers soutiens dans des régions en crise: envoi d'hélicoptères pour acheminer l'aide alimentaire et d'urgence, envoi de matériel (équipement pour des hôpitaux de fortune par exemple), financement d'actions de déminage. Pour le Conseil fédéral, les relations entre les forces d'intervention civiles et militaires doivent toujours être conçues dans le respect des principes humanitaires reconnus sur le plan international. L'appui d'ordre militaire doit avoir un caractère subsidiaire – il complète les moyens civils – et être placé sous direction civile<sup>5</sup>. Les deux composantes des opérations de paix, civile et militaire, doivent se compléter. Les actions humanitaires doivent être clairement dissociées des opérations de sécurité et ne pas être mises au service d'objectifs sécuritaires.

#### 4.1.4. Utilisation des moyens pour la période 2001-2005

Le message du Conseil fédéral permet de dresser le bilan des actions menées de 2001 à 2005. Il donne des exemples concrets d'actions menées grâce à l'aide humanitaire de la Suisse, telles que l'aide aux personnes déplacées au Darfour, l'aide fournie en Afrique australe (situation difficile due aux trois facteurs de la crise alimentaire, de la pandémie VIH/sida et de gouvernements peu performants), la protection et le plaidoyer en faveur des victimes de viol utilisé en tant qu'arme de guerre dans les Grands Lacs en Afrique, l'aide en Europe de l'Est suite aux inondations de l'été 2002, l'appui au Belarus se poursuivant après la catastrophe nucléaire de Tchernobyl, l'aide aux réfugiés dans le Caucase du Nord (Ossétie du Sud et Tchétchénie) et la prévention des catastrophes naturelles dans les pays andins.

Le graphique 4.1 montre la répartition géographique de l'aide humanitaire de 2001 à 2005. C'est le continent africain qui a été la région principale d'intervention de l'aide humanitaire (22,1 % de l'aide totale), suivi par l'Europe de l'Est et la CEI (14,4 %), l'Asie (12,8 %), le Moyen-Orient (7,8 %) et l'Amérique latine (5,8 %). La part relativement importante des fonds non affectés géographiquement s'explique notamment par les contributions aux organisations internationales, y inclus le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

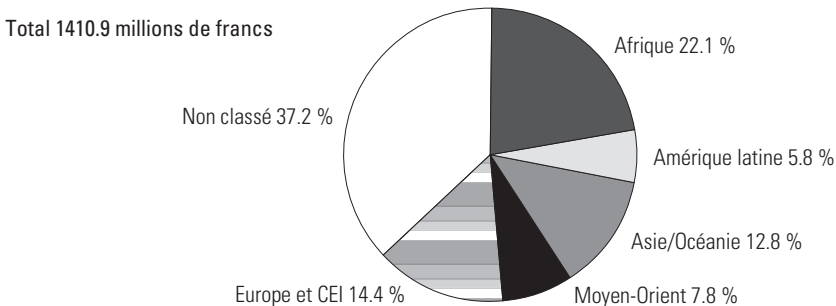
<sup>4</sup> Voir notamment l'analyse de Caritas sur les défis humanitaires et la coopération civilo-militaire: Caritas, *Les défis humanitaires. Les dilemmes politiques de l'aide d'urgence*, coll. Prise de position, n° 11, Luxembourg, Caritas Luxembourg; Lucerne, Caritas Suisse, novembre 2005, 164 p. Le rapport met en lumière les dilemmes politiques de l'aide humanitaire ainsi que les risques d'effets secondaires et d'instrumentalisation.

<sup>5</sup> Conseil fédéral, *Message concernant la continuation...*, *op. cit.*, pp. 9116-9117.

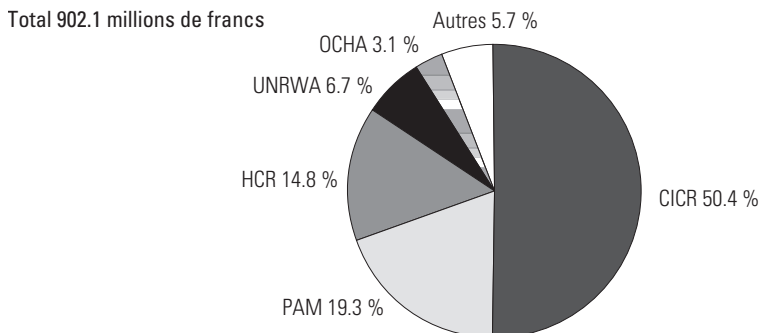
Le total cumulé de l'aide humanitaire s'est élevé à 1410,9 millions de francs de 2001 à 2005. Sur ce total, 64 % de l'aide humanitaire, soit 902 millions de francs, ont été versés aux organisations internationales et au CICR (voir graphique 4.2) et 10% ont permis de financer des actions humanitaires d'ONG (143,3 millions de francs). Les interventions directes du Corps suisse d'aide humanitaire représentent 19 % de l'aide, soit 272 millions de francs.

A côté du CICR, la Suisse entretient en particulier des relations avec cinq partenaires multilatéraux : le Programme alimentaire mondial (PAM), le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA) et la Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes (ISDR). D'autres organisations internationales constituent également des partenaires de l'aide humanitaire de la Suisse, notamment le Bureau pour la prévention des crises du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation internationale des migrations (OIM).

**Graphique 4.1 : Répartition géographique de l'aide humanitaire de la Suisse, 2001-2005**



**Graphique 4.2: Répartition de l'aide humanitaire de la Suisse par organisations internationales, 2001-2005**



Source des graphiques 4.1 et 4.2: Conseil fédéral, *Message concernant la continuation de l'aide humanitaire internationale de la Confédération* du 29 novembre 2006 (FF 2006 9093), pp. 9146-9147.

#### 4.1.5. Allocation des moyens du nouveau crédit-cadre de l'aide humanitaire

La répartition de l'enveloppe financière prévue pour une période de quatre ans au moins est détaillée dans le tableau 4.1. Par rapport au crédit-cadre précédent, la DDC prévoit de baisser l'aide alimentaire et dans une moindre mesure l'assistance financière au profit d'une augmentation des moyens pour les interventions directes et pour le CICR. L'enveloppe budgétaire globale demeure cependant la même, à 1,5 milliard de francs. Comme le crédit-cadre précédent sera épuisé vers mi-2007, le Parlement doit examiner ce nouveau message lors de sa session d'été 2007.

**Tableau 4.1: Répartition des moyens selon les trois plus récents crédits-cadres de l'aide humanitaire (en millions de francs)**

Moyens de l'aide humanitaire	Crédit-cadre 1998-2001	Crédit-cadre 2002-2006	Crédit-cadre 2007-2011
Interventions directes avec des membres du CSA	110	180	190
Contributions au budget siège et aux activités terrain du CICR <sup>a</sup>	91	420	460
Assistance financière à des opérations humanitaires <sup>b</sup>	489	550	540
Aide alimentaire en produits laitiers d'origine suisse	140	140	120
Aide alimentaire en céréales	110	100	80
Réserve obligatoire pour les catastrophes et situations de détresse dont le financement ne peut être couvert par les crédits de paiement <sup>c</sup>	110	110	110
<b>Total</b>	<b>1050</b>	<b>1500</b>	<b>1500</b>

Sources: Conseil fédéral, *Message concernant la continuation de l'aide humanitaire internationale de la Confédération* du 29 novembre 2006 (FF 2006 9093), p. 9129. Conseil fédéral, *Message concernant la continuation de l'aide humanitaire internationale de la Confédération* du 14 novembre 2001 (FF 2002 2087), p. 2116.

<sup>a</sup> Les contributions au CICR comprennent la contribution au budget siège du CICR et les versements pour les activités sur le terrain. Jusqu'en 1997, la première était allouée au moyen d'un crédit-cadre séparé.

<sup>b</sup> Financement des actions mises en œuvre par des organisations partenaires suisses ou internationales.

<sup>c</sup> La réserve permet au Conseil fédéral de réagir à des situations de crise sans devoir modifier la structure annuelle du budget de l'aide humanitaire.

## 4.2. Principaux chiffres de l'aide humanitaire de la Suisse en 2005

### 4.2.1. Vue d'ensemble de l'aide humanitaire suisse en 2005 et de ses principaux partenaires

L'aide humanitaire versée par la DDC s'est élevée à 303,7 millions de francs en 2005 (contre 280,9 millions en 2004), dont 296,8 millions pour des pays en développement et le reste pour les pays de l'Est, non compris dans l'aide publique aux pays et territoires en développement (APD). Le tableau 4.2 montre la vue d'ensemble de l'aide humanitaire bilatérale et multilatérale versée en 2005 et les principaux partenaires de la DDC<sup>6</sup>. 113 millions de francs d'aide ont été acheminés par l'intermédiaire des organisations internationales et 94,5 millions de francs ont en outre été versés par le biais des organisations de la Croix-Rouge internationale<sup>7</sup>. Ensemble, 68 % de l'aide humanitaire ont ainsi été versés

<sup>6</sup> Renseignements complémentaires sur les partenaires de la DDC: <<http://www.deza.admin.ch>> >activités >aide humanitaire >organisations partenaires.

<sup>7</sup> Le CICR est considéré par le CAD comme une organisation non gouvernementale internationale et les contributions à cette institution sont donc comprises dans l'APD bilatérale.

en 2005 par le biais d'organisations internationales, mais seules les contributions générales aux organisations internationales sont incluses dans l'aide multilatérale (25,6 millions de francs, soit 8,4 % de l'aide totale).

Les ONG ont reçu 25,1 millions de francs de la DDC pour financer leurs actions humanitaires. La contribution de la Confédération au financement de projets d'ONG ne peut en principe pas dépasser le 50 % de leur coût. Les principales ONG bénéficiaires de ces contributions étaient en 2005 Caritas Suisse (5,4 millions), Terre des Hommes Lausanne (3,9 millions) et la Croix-Rouge suisse (2,8 millions). En 2005, les actions directes du Corps suisse d'aide humanitaire (CSA) se sont élevées à 57,2 millions de francs (contre 38,4 millions de francs en 2004). Le nombre des interventions a sensiblement augmenté (389 interventions au total en 2005), surtout en Asie (228 interventions contre 98 l'année précédente). Ce corps de volontaires compte 700 personnes prêts à l'engagement lors de catastrophes, recrutés par groupes spécialisés (construction, logistique, information, médecine, sauvetage, eau potable et assainissement). Les journées d'engagement en 2005 ont représenté l'équivalent de 96 postes à plein temps.

**Tableau 4.2: Aide humanitaire<sup>a</sup> de la DDC, 2005 (en millions de francs)**

	Contributions générales	Contributions spécifiques	Aide alimentaire	Total
<b>Organisations internationales</b>	<sup>b</sup> 25.6	68.0	19.3	113.0
Programme alimentaire mondial (PAM)	1.5	24.1	17.7	43.4
Haut-Commissariat des NU pour les réfugiés (HCR)	11.0	16.8		27.8
UNRWA	10.5	0.8		11.3
Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA)	1.8	5.9		7.6
Fonds des NU pour l'enfance (UNICEF)		4.3		4.3
Autres organisations internationales	0.9	16.1	1.6	18.6
<b>Organisations de la Croix-Rouge internationale</b>	<b>71.0</b>	<b>23.5</b>		<b>94.5</b>
Comité international de la Croix-Rouge (CICR)	70.0	22.9		92.9
Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	1.0	0.6		1.6
<b>ONG suisses</b>		<b>14.3</b>	<b>10.8</b>	<b>25.1</b>
<b>Actions directes du Corps suisse d'aide humanitaire (CSA)</b>		<b>56.7</b>	<b>0.5</b>	<b>57.2</b>
Autres actions d'aide humanitaire 2004		11.5	2.4	13.9
<b>Total aide humanitaire 2005</b>	<b>96.6</b>	<b>174.0</b>	<b>33.0</b>	<b>303.7</b>

Source: DDC et Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), *Rapport annuel de la coopération internationale de la Suisse 2005*, Berne, 2006, p. 18.

<sup>a</sup> Comprenant l'aide humanitaire bilatérale et multilatérale.

<sup>b</sup> L'aide humanitaire multilatérale de la DDC est composée uniquement des contributions générales aux organisations humanitaires onusiennes, selon les Directives du CAD. L'aide humanitaire bilatérale comprend tous les autres versements: les actions directes du CSA, les contributions aux ONG, les versements au CICR, les contributions spécifiques aux organisations internationales et toute l'aide alimentaire (y compris par le PAM).

L'aide alimentaire s'élevait à 33 millions de francs en 2005, dont 19,3 millions acheminés par les organisations internationales et 10,8 millions par le biais des ONG. Elle comprend les produits laitiers suisses (aide liée pour une valeur de 19 millions de francs en 2005) et des céréales, le plus souvent acquises sur place ou dans la région environnante (pour 14 millions de francs).

Depuis 2005, la Confédération a mis sur pied le programme WAM – réutilisation du matériel militaire –, qui vise à mettre à disposition du matériel de surplus de

l'armée susceptible d'être réutilisé pour des projets de la DDC et d'autres organisations au profil semblable. Pour la première fois en 2005, la Suisse a inclus dans le calcul de l'APD la livraison de matériel militaire destiné à l'aide humanitaire. Dans le contexte de réorganisation de l'armée suisse, l'armée se sépare de matériel qui peut être réutilisé dans le cadre de projets de développement ou d'actions humanitaires (matériel médical, véhicules, outils, textiles, unités d'hôpitaux)<sup>8</sup>. Des conteneurs sanitaires de l'armée ont ainsi, par exemple, été livrés au Pakistan en octobre 2005 dans une région touchée par le tremblement de terre.

#### 4.2.2. Répartition géographique de l'aide humanitaire en 2005

**Tableau 4.3: Versements d'aide humanitaire bilatérale de la DDC, en 2005 et pour les trois années précédentes (en millions de francs)**

	2002	2003	2004	2005
<b>Afrique</b>	<b>59.1</b>	<b>61.0</b>	<b>70.9</b>	<b>65.6</b>
dont Soudan	5.7	6.9	13.6	13.1
Congo (RD)	5.6	5.6	4.1	5.7
Angola	8.2	7.8	7.6	5.3
Burundi	3.7	3.0	4.6	4.6
Liberia	2.6	3.7	4.0	3.8
Ouganda	0.1	1.0	3.4	3.7
Tchad	0.3	0.7	3.9	3.1
Sierra Leone	4.5	3.5	3.6	2.1
Côte d'Ivoire	1.7	1.5	1.1	2.0
<b>Asie</b>	<b>49.3</b>	<b>49.3</b>	<b>45.8</b>	<b>73.8</b>
dont Indonésie	2.1	1.3	1.8	12.3
Afghanistan	16.9	14.5	12.0	11.5
Sri Lanka	3.2	2.8	3.0	8.8
Pakistan	0.2	1.2	2.6	7.9
Zones sous admin. palestinienne	2.1	5.5	5.8	7.0
Géorgie	3.8	6.1	5.3	5.2
Thaïlande	1.3	1.4	1.4	4.2
<b>Europe</b>	<b>64.2</b>	<b>23.4</b>	<b>19.1</b>	<b>17.4</b>
dont Russie	14.4	6.2	5.5	5.8
Belarus	2.6	2.3	3.1	3.2
Moldova	3.1	4.2	3.3	3.1
Serbie-et-Monténégro	8.5	5.6	3.1	1.5
<b>Amérique latine</b>	<b>14.0</b>	<b>13.5</b>	<b>16.0</b>	<b>22.0</b>
dont Colombie	4.3	5.0	4.8	5.2
Cuba	0.7	0.7	1.0	4.8
Haïti	0.1	0.1	2.8	3.2
Pérou	3.2	2.0	3.1	2.6
<b>Non ventilé géographiquement<sup>a</sup></b>	<b>99.6</b>	<b>97.0</b>	<b>98.2</b>	<b>99.2</b>
<b>Total aide bilatérale<sup>b</sup></b>	<b>270.3</b>	<b>244.2</b>	<b>250.0</b>	<b>277.8</b>

Sources: DDC, Service statistique. DDC et SECO, *Rapport annuel de la coopération internationale de la Suisse 2005*, éditions 2003 à 2005.

<sup>a</sup> Comprend notamment les contributions au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR).

<sup>b</sup> Total de l'aide humanitaire bilatérale aux pays en développement et aux pays en transition. L'aide humanitaire bilatérale comprend les actions directes du CSA, les contributions aux ONG, les versement au CICR, les contributions spécifiques aux organisations internationales et toute l'aide alimentaire (y compris par le PAM).

<sup>8</sup> Projet WAM: voir <<http://www.deza.admin.ch>> >projets >réutilisation de matériel militaire.

Les principales zones d'intervention en 2005 de l'aide humanitaire bilatérale de la DDC sont les suivantes : le Soudan, la région des Grands Lacs, le Caucase, la Palestine, la région touchée par la catastrophe du tsunami en Asie, le Pakistan et l'Afghanistan (voir tableau 4.3).

Suite à la catastrophe du tsunami, la part de l'aide humanitaire bilatérale pour les pays asiatiques a sensiblement augmenté, pour représenter 26,5 % de l'aide humanitaire bilatérale (18,3 % en 2004). Après la fin des conflits en Europe du Sud-Est, la part de l'Europe a diminué fortement de 2002 à 2005, passant de 24 % à 6 % de l'aide humanitaire.

### 4.3. Principales actions d'aide humanitaire en 2005 et 2006

---

#### 4.3.1. Reconstruction suite au tsunami (dès janvier 2005)

Les interventions de l'aide humanitaire ont atteint un sommet record après la catastrophe du tsunami de décembre 2004 (tremblement de terre sous-marin et tsunami affectant une dizaine de pays d'Asie). Des montants records de récoltes de fonds privés auprès du public ont suivi cette catastrophe. Fin juin 2005, les dons versés à la seule Chaîne du bonheur s'élevaient à 228 millions de francs<sup>9</sup>, sans compter les versements directs de donateurs à diverses œuvres d'entraide<sup>10</sup>. Fin novembre 2006, presque deux ans après le tsunami, la Chaîne du bonheur a fait le point sur les projets financés grâce aux dons. Selon cette dernière, des projets pour un montant total de 187,9 millions de francs ont été réalisés sur place et 40 millions de francs sont réservés à des projets déjà définis. Il n'y aurait donc pas eu, selon elle, trop de dons, contrairement aux craintes exprimées peu après la récolte des fonds. Les projets financés par la Chaîne du bonheur et réalisés sur le terrain par les œuvres d'entraide se sont concentrés au Sri Lanka (42 projets pour un montant de 77,3 millions), en Indonésie (29 projets pour un montant de 66,7 millions), en Inde (38,3 millions), en Thaïlande (3,7 millions) et en Somalie (1,8 million) et sur l'aide à des Suisses touchés par la catastrophe.

L'aide humanitaire de la Suisse pour les opérations d'urgence dans sept pays touchés par le tsunami s'est élevée à 28 millions de francs au total, dont 25 millions de francs sous forme de crédit supplémentaire accordé par le Conseil fédéral. Les difficultés d'acheminement de l'aide d'urgence étaient grandes en raison de la destruction des routes, des ponts et des ports. Une douzaine d'Etats, dont la Suisse, ont mis à disposition au total une centaine d'hélicoptères pour l'approvisionnement de l'aide internationale sur place. Dans la phase de réhabilitation, l'aide humanitaire de la Confédération s'est concentrée sur la reconstruction d'écoles et de maisons d'habitation (Sri Lanka, Thaïlande), la construction de bateaux de pêche (Thaïlande) et la remise en état de la station de traitement des eaux de Bandah Aceh (Indonésie). Au Sri Lanka, un consortium d'institutions suisses a soutenu le programme gouvernemental pour la reconstruction d'habitations *Cash for Rehabilitation Programme*. Ce système d'aide novateur permettait de verser des contributions directes en argent aux

<sup>9</sup> Fonds privés issus des récoltes de fonds de la Chaîne du bonheur.

<sup>10</sup> Swissinfo, *Tsunami : la Chaîne du bonheur finance 112 projets*, 21 novembre 2006.

personnes touchées par la destruction de leur logement. La réalisation de ce programme dans deux districts a été suivie conjointement par la DDC, la Chaîne du bonheur, la Croix-Rouge suisse et l'entraide protestante EPER. La DDC a versé 3 millions de francs et la Chaîne du bonheur 15 millions de francs pour permettre la reconstruction ou la réparation de quelque 8500 maisons jusqu'à fin 2006 et cette aide se poursuivra jusqu'à fin 2007 au moins.

Deux villages de pêcheurs sur les îles thaïlandaises de Ko Phra Thong et de Ko Kho Khao ont été « inaugurés » le 2 décembre 2006. La décision de cette aide avait été prise suite à la visite de Micheline Calmy-Rey dans la région après le tsunami. Les villages de pêcheurs ont été entièrement réhabilités grâce à l'aide suisse, qui a financé ce projet à hauteur de 4 millions de francs (2 millions par la Chaîne du bonheur, 1,7 million par la DDC et 0,3 million par des dons privés).

Globalement, de nombreux journalistes et plusieurs études ont relevé les problèmes liés à l'afflux particulièrement massif de moyens financiers suite à la catastrophe du tsunami: accumulation du matériel envoyé dans les aéroports, très difficile coordination de l'aide avec la présence de nombreux acteurs gouvernementaux, d'organisations internationales et d'ONG sur le terrain, vive concurrence entre ONG, partie de l'aide inadaptée aux besoins réels sur place<sup>11</sup>. Au total, plus de 13,5 milliards de dollars ont été récoltés par la communauté internationale suite à cette catastrophe.

📖 **Annuaire 2006**, n° 1, « L'action humanitaire suite au tsunami », pp. 51-54.

#### 4.3.2. Crise humanitaire au Darfour (Soudan)

Depuis le début de la guerre au Darfour en 2003, le nombre de morts est estimé à 200 000. 240 000 personnes vivent dans des camps de réfugiés au Tchad et au total 2 millions de personnes (soit un tiers de la population du Darfour) ont pris la fuite. Un demi-million de personnes resteraient hors de portée de l'aide internationale<sup>12</sup>. La situation pour la population civile reste très précaire malgré l'accord de paix conclu en 2005 mais signé par une partie seulement des parties concernées en 2006. Les hostilités continues freinent la protection et le ravitaillement des populations victimes et les risques pour les secouristes sont grands, notamment en raison des violations répétées du droit international humanitaire<sup>13</sup>. Depuis 2004, la Suisse a consacré 22 millions à l'aide aux personnes réfugiées ou déplacées, notamment en finançant des projets du PAM, du CICR, du HCR, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'ONG Medair.

#### 4.3.3. Séisme au Pakistan et dans la région du Cachemire (octobre 2005)

Début octobre 2005, un puissant tremblement de terre a frappé les zones pakistanaïses et indiennes de la région du Cachemire. C'est l'un des séismes les plus

<sup>11</sup> Voir par exemple l'enquête de Richard Werly, *Tsunami. La vérité humanitaire*, Paris, Editions du Jubilé, 2005. Voir aussi: «Tsunami: réquisitoire contre les ratés de l'aide internationale», *Le Temps*, 15 juillet 2006.

<sup>12</sup> Chiffres mentionnés dans un article de la DDC, *Crise au Darfour. Les appels à la paix restent sans écho*, 8 novembre 2006.

<sup>13</sup> *Ibid.* Voir aussi l'entretien avec Hansjürg Ambühl, de la section Afrique de la DDC, *Krise in Darfur. Die Friedensappelle verhallen ungehört*, et également «Kein Ende der Gesetzlosigkeit in Darfour», *Neue Zürcher Zeitung*, 15-16 avril 2006.

violents de l'histoire du Pakistan, avec un bilan officiel de plus de 87 000 décès, 77 000 blessés graves et près de 3 millions de sans-abri, à l'approche de l'hiver. La Chaîne du bonheur a financé dans un premier temps une douzaine de projets gérés au Pakistan par six œuvres (distribution de matériel d'urgence et d'abris provisoires, systèmes d'approvisionnement en eau potable, chauffages à bois). La deuxième phase de reconstruction comprend la reconstruction de maisons individuelles, d'écoles et de centres de santé ainsi qu'un soutien psychosocial en faveur d'enfants et d'adolescents. Les trois quarts de la collecte de la Chaîne du bonheur, qui a atteint 12 millions de francs, sont utilisés pour l'aide d'urgence et un quart pour la phase de reconstruction.

La DDC a de son côté versé 11 millions de francs pour l'aide d'urgence, dont 5 millions par des organisations des Nations unies. Dans cette phase, la Suisse a envoyé le CSA pour les soins médicaux d'urgence et la distribution de tentes, de couvertures, de médicaments et d'ustensiles de cuisine. Dans une deuxième phase, des bâtiments provisoires ont été construits pour des écoles et des postes de santé; des matériaux de construction et des outils ont en outre été fournis pour édifier des logements temporaires.

La DDC s'est ensuite engagée pour une somme de 22 millions de francs dans la phase de reconstruction prévue de 2006 à 2009, afin notamment de reconstruire des infrastructures dans une cinquantaine de villages et de former aussi du personnel aux techniques de construction résistantes aux tremblements de terre<sup>14</sup>.

#### 4.3.4. Séisme à Java (mai 2006)

Le séisme à Java a fait plus de 6000 morts, 15 000 blessés et plus de 150 000 sans-abri. Fin mai 2006, les organisations suisses d'entraide ont débloqué 1 million de francs en faveur des victimes pour l'aide d'urgence et la reconstruction. La DDC s'est engagée pour 250 000 francs et 130 000 francs ont été versés à la Croix-Rouge indonésienne.

#### 4.3.5. Conflit armé au Liban (été 2006)

Suite au conflit armé au Liban en juillet 2006 et jusqu'à fin septembre 2006, la Suisse a financé une aide aux victimes pour favoriser le retour des réfugiés internes dans leurs villages, remettre en état des écoles<sup>15</sup>, apporter des soins médicaux et fournir une assistance suite à la pollution des eaux de la côte consécutive au bombardement d'un dépôt de carburant<sup>16</sup>.

<sup>14</sup> Sources: DDC, *Tremblement de terre du Cachemire. La reconstruction va bon train*, communiqué de presse, 19 avril 2006. Voir aussi, sur le site Internet de la DDC <<http://www.deza.admin.ch>>, la fiche *Séisme au Pakistan* du 14 décembre 2005 (>pays >Pakistan >tremblement de terre du Cachemire) et la fiche globale pour l'ensemble de l'aide de la Suisse au Pakistan (>pays >Pakistan), de même que la page Internet DDC-Pakistan <<http://www.sdc-pakistan.org>>.

<sup>15</sup> Remise en état d'écoles soit endommagées par les bombardements, soit utilisées pour accueillir des personnes déplacées.

<sup>16</sup> DDC, *Aide humanitaire de la Suisse au Liban*, communiqué de presse, 29 septembre 2006, ainsi que la fiche *Assurer les bases d'existence au Liban* accompagnant ce communiqué, <<http://www.deza.admin.ch>> >actualités >nouvelles >mot clé «Liban».

La Suisse participe aux actions de déminage au Liban avec des systèmes pour désamorcer les mines et les bombes non explosées (ratés). Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) et la DDC soutiennent le gouvernement libanais par l'envoi de matériel de déminage (systèmes spécialisés SM EOD) permettant de détruire les mines et les ratés sans avoir à les manipuler directement. Des tenues de protection et des détecteurs de métaux sont aussi fournis et la Suisse participe à la formation des démineurs. Selon les Nations unies, les champs de cultures et d'oliviers sont truffés de plus d'un million de bombes à sous-munitions dans le Sud-Liban (soit deux par habitant). Ce sont des engins explosifs difficiles à détecter et qui exigent un grand travail de déminage (au Kosovo par exemple, 25 000 bombes ont été désamorcées en plus de deux ans). Au total, 16 millions de dollars ont été affectés à l'aide humanitaire dans la région du Proche-Orient. L'aide à la Palestine est acheminée en grande partie par le biais de l'UNRWA, le programme des Nations unies en faveur des réfugiés palestiniens.

#### 4.4. Activités de quelques acteurs de l'aide humanitaire

---

##### 4.4.1. Journée annuelle de l'aide humanitaire 2006

Cette manifestation publique annuelle réunit les partenaires de l'aide humanitaire de la DDC. *La Journée annuelle de l'aide humanitaire 2006*, qui s'est déroulée le 7 avril 2006, a porté sur le thème des personnes déplacées en raison de conflits et de catastrophes. Les exemples de quatre pays ont permis d'illustrer les conséquences des mouvements migratoires forcés sur les populations concernées. En Ouganda, l'importance de la protection des enfants contre le recrutement militaire forcé a été relevée. Pour la Bosnie-Herzégovine se pose le problème de la difficile intégration des réfugiés de minorités ethniques. Le représentant de l'UNRWA a abordé le sujet de l'aide aux réfugiés palestiniens. L'engagement de la Suisse en faveur des réfugiés du Myanmar en Thaïlande a aussi été évoqué.

##### 4.4.2. Les 60 ans de la Chaîne du bonheur


La première émission de la Chaîne du bonheur a été diffusée le 26 septembre 1946 à la Radio romande. Le rendez-vous radiophonique hebdomadaire a été remplacé dès 1954 par des émissions lors d'événements majeurs – catastrophes naturelles ou guerres – destinées à lancer des appels de récoltes de fonds. En soixante ans d'existence, la Chaîne du bonheur a recueilli plus de 900 millions de francs lors de 115 collectes. L'institution ne réalise pas elle-même les projets sur le terrain, mais examine les propositions et accorde les fonds à des projets présentés par les 32 organisations suisses partenaires. En moyenne, 15 % des dons sont attribués à l'aide d'urgence au sens strict, 70 % aux projets de reconstruction et 15 % aux projets de développement à plus long terme. En 2005, la Chaîne du bonheur a récolté 272 millions de francs, un chiffre record, dont 204 millions suite au tsunami en Asie du Sud<sup>17</sup>, 49,2 millions suite aux intempé-

<sup>17</sup> 23,4 millions pour les victimes du tsunami avaient été récoltés les derniers jours de l'année 2004.

ries en Suisse (août 2005), 10,9 millions suite au séisme au Cachemire et 2,3 millions suite à l'ouragan *Stan* en Amérique centrale. 1,1 million de francs a été recueilli pour le Soudan et 750 000 francs pour lutter contre la famine en Afrique<sup>18</sup>.

#### 4.4.3. Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

La 29<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui s'est déroulée en juin 2006, a amendé les statuts du Mouvement international pour pouvoir incorporer l'emblème additionnel du cristal rouge. Dans la foulée de cette décision, le CICR a reconnu la Société nationale israélienne (Magen David Adom) et le Croissant-Rouge palestinien. La Conférence diplomatique des Etats avait en décembre 2005 adopté le troisième Protocole additionnel aux Conventions de Genève, qui instituait un nouvel emblème désigné sous le nom de « cristal rouge ». En tant que dépositaire des Conventions de Genève, la Suisse avait joué un rôle important pour préparer cette adoption<sup>19</sup>.

 **Annuaire 2006**, n° 1, « Nouvel emblème pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge », pp. 58-59.

La Suisse fait partie des principaux financeurs du CICR. En 2005, ceux-ci étaient les Etats-Unis (200 millions de francs), la Grande-Bretagne (100 millions), la Suisse (93 millions), la Commission européenne (90 millions), les Pays-Bas (60 millions) et la Suède (50 millions). Les dépenses du CICR pour les actions sur le terrain ont dépassé le milliard de francs en 2006. Les principales opérations en 2006 ont concerné le Liban (101 millions de francs), le Pakistan (97 millions), Israël (y compris les territoires occupés) (53 millions), la Somalie (42 millions), l'Afghanistan (39 millions) et l'Irak (38 millions). Dans son appel au financement lancé en décembre 2006, le CICR cherche plus d'un milliard de francs pour financer ses activités en 2007 (843 millions pour les actions sur le terrain et 160 millions pour financer le siège à Genève (800 employés)<sup>20</sup>.

En décembre 2006, le Conseil fédéral n'a pas accepté une demande d'augmentation de la contribution de Confédération au CICR<sup>21</sup>. La conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey avait proposé d'ajouter 28 millions à la contribution annuelle au CICR, qui se serait élevée à 120 millions de francs dès 2008, afin de faire face aux besoins croissants et de consolider la position de la Suisse comme deuxième plus grand contributeur au CICR, derrière les Etats-Unis.

<sup>18</sup> Chaîne du bonheur, *Rapport annuel 2005, 2006*, <<http://www.bonheur.ch>>.

<sup>19</sup> « Le "Cristal rouge" doit encore passer son baptême du feu », *Le Temps*, 20 juin 2006. « La Croix-Rouge toujours divisée sur son emblème », *Le Temps*, 22 juin 2006. « La Croix-Rouge accepte le cristal et accueille Israéliens et Palestiniens », 23 juin 2006.

<sup>20</sup> Source pour les données de ce paragraphe : CICR, *Vue d'ensemble des opérations du CICR 2007*, <<http://www.icrc.org/fre/appels-2007>> (consultation : décembre 2006).

<sup>21</sup> « Le Conseil fédéral chipote sur son soutien annuel au CICR », *Le Temps*, 4 décembre 2006.

## SOURCES

Conseil fédéral, *Message concernant la continuation de l'aide humanitaire internationale de la Confédération* du 29 novembre 2006 (FF 2006 9093).DDC, communiqués de presse, 2006.

DDC et Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), *Rapport annuel de la coopération internationale de la Suisse 2005*, Berne, 2006, 24 p.

Caritas, *Les défis humanitaires. Les dilemmes politiques de l'aide d'urgence*, coll. Prise de position, n° 11, Luxembourg, Caritas Luxembourg; Lucerne, Caritas Suisse, novembre 2005, 164 p.

Chaîne du bonheur, *Rapport annuel 2005*, 2006, 56 p.

## SITES INTERNET

Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA): <<http://ochaonline.un.org>>.

Chaîne du bonheur: <<http://www.bonheur.ch>>.

Comité international de la Croix-Rouge (CICR): <<http://www.icrc.org/fre>>.

Direction du développement et de la coopération (DDC), page sur l'aide humanitaire: <<http://www.ddc.admin.ch>> >activités >aide humanitaire.

Médecins sans frontières: <<http://www.msf.ch>>.

Programme alimentaire mondial (PAM): <<http://www.wfp.org>>.